

23 déc 2008 -11:00

Appartient à Conseil des ministres du 19 décembre 2008

Fracture numérique

Réutilisation du matériel informatique de l'administration fédérale dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique

Réutilisation du matériel informatique de l'administration fédérale dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, Mme Marie Arena, ministre de l'Intégration sociale, M. Vincent Van Quickenborne, ministre chargé de l'Informatisation, et M. Jean-Marc Delizée, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté, le Conseil des ministres a approuvé un amendement à l'avant-projet de loi portant des dispositions diverses non urgentes.

L'amendement crée la base légale pour récupérer le matériel informatique mis au rebut par les SPF et les personnes morales fédérales de droit public et le distribuer gratuitement ou vendra à coût réduit, dans le cadre de la réalisation du Plan national contre la fracture numérique.

Le SPP Intégration sociale, en collaboration avec le SPF Finances et Fedict, sélectionnera une entreprise de recyclage externe pour une durée de trois ans, par le biais d'un marché public. Cette entreprise doit disposer d'une expertise spécifique dans le domaine du recyclage de matériel informatique, d'une importante logistique et d'un réseau de distribution. Elle mettra le matériel informatique gratuitement à disposition, dans le cadre de projets sociaux.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>